



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-026-2023-11

PUBLIÉ LE 15 NOVEMBRE 2023

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Pôle Démocratie Sanitaire- gestion des instances de la démocratie sanitaire

IDF-2023-11-15-00009 - Arrêté n°46-2023 relatif à la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes Ile-de-France VII (2 pages) Page 3

Agence Régionale de Santé / service régional des transports sanitaires

IDF-2023-11-14-00003 - Arrêté n°dos-2023/4045?? portant retrait d agrément de la sa su ambulances FG (94500 champigny sur marne) ?? (2 pages) Page 6

IDF-2023-11-14-00004 - Arrêté n°dos-2023/4046?? portant retrait d agrement de la sarl avenir ambulances??(94440 villescresnes)?? (2 pages) Page 9

Mission nationale de contrôle et d audit des organismes de sécurité sociale / Antenne Paris

IDF-2023-11-15-00001 - Arrêté modificatif du 15 novembre 2022 ADP CRAMIF - portant modification de la composition?? du conseil d administration de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France ; (2 pages) Page 12

Rectorat de l'académie de Versailles /

IDF-2023-11-15-00010 - Arrêté nomination de la directrice du gip fcip?? (1 page) Page 15

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-11-15-00009

Arrêté n°46-2023 relatif à la nouvelle
composition du Comité de Protection des
Personnes Ile-de-France VII

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°46/2023

Arrêté relatif à la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France VII »

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique, notamment ses articles L 1123-1 à L 1123-14 et R 1123-4 à R 1123-10 ;
- VU** Le décret du 28 juillet 2021 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France Madame Amélie VERDIER, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** L'arrêté ministériel du 16 mai 2018 portant renouvellement de l'agrément des comités de protection des personnes « Ile-de-France I », « Ile-de-France II », « Ile-de-France III », « Ile-de-France IV », « Ile-de-France V », « Ile-de-France VI », « Ile-de-France VII », « Ile-de-France VIII », « Ile-de-France X », « Ile-de-France XI » au sein de l'inter-région de recherche « Ile-de-France » ;
- VU** Le dossier de candidature de Madame Catherine HENRY

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France VII » est fixée comme figurant en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la date de sa notification au Comité de Protection des Personnes « Île-de-France VII ».

ARTICLE 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Saint-Denis, le 15 novembre 2023

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Amélie VERDIER

ANNEXE

Composition du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France VII »

PREMIER COLLEGE

Personnes ayant une qualification et une expérience approfondies en matière de recherche biomédicale dont au moins deux médecins et une personne qualifiée en raison de leur compétence en matière de biostatistique ou d'épidémiologie.	
Catherine HILL Michel BOTTLAENDER Renaud de BEAUREPAIRE Thi-Chiên TRAN	Gianpaolo DE FILIPPO François HIRSCH Anne MATHIEU Jennifer PASQUIER
Médecins généralistes	
Agnès GOETSCHERL	A désigner
Pharmaciens hospitaliers	
Anne-Marie TABURET	Muriel BOCQUENTIN
Auxiliaires médicaux	
Marie-Thérèse RANNOU	Béatrice BRUNN

DEUXIEME COLLEGE

Personnes qualifiées en raison de leurs compétences à l'égard des questions éthiques	
Pascal CASAURANG	Agnès SPIQUEL
Personnes qualifiées en raison de leur compétence en sciences humaines et sociales ou de leur expérience dans le domaine de l'action sociale	
Mireille COSQUER A désigner	A désigner A désigner
Personnes qualifiées en raison de leur compétence juridique	
Claire OLIVIER	Calvin BERTRAND
Représentants des associations agréées de malades ou d'usagers du système de santé	
Annie LABBE Claude COTTET Catherine HENRY	Georges MARDUEL Marc COLMAR A désigner

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-11-14-00003

Arrêté n°dos-2023/4045
portant retrait d agrément de la sa su
ambulances FG (94500 champigny sur marne)

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2023/4045

Portant retrait d'agrément de la SASU AMBULANCES FG

(94500 Champigny sur Marne)

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 21 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 09 août 2021 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté n° DS-2023/007 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 14 avril 2023, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté n° 2014-DT94-24 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 07 février 2014 portant agrément, de la SASU FG AMBULANCES sise 107, rue du Monument à Champigny sur Marne (94500) dont le président est Monsieur Zahir SADOUN ;

CONSIDERANT le transfert de l'autorisation de mise en service rattachée à un véhicule de catégorie C type A de la SASU FG AMBULANCES immatriculé DZ-081-XJ à la société ACTION AMBULANCES sise 80, rue Charles Fourier à Vitry-sur-Seine (94400) dont le président est Monsieur Yasmine PEERMAHOMED ;

CONSIDERANT le transfert de l'autorisation de mise en service rattachée à un véhicule de catégorie C type A de la SASU FG AMBULANCES immatriculé ED-396-ZA à la société EURL AMBULANCES LANA sise 12, rue Sadi Carnot à Noiseau (94880) dont le gérant est Monsieur Landy PEREIRA ;

CONSIDERANT par conséquent que l'agrément de la SASU FG AMBULANCES est désormais sans objet ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'agrément de la SASU FG AMBULANCES sise 107, rue du Monument à Champigny sur Marne (94500) dont le président est Monsieur Zahir SADOUD est retiré à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis.
Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent.
Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.
Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 14 novembre 2023

P/La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France
La Responsable du service régional
des transports sanitaires

Signé

Séverine TEISSEDRE

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-11-14-00004

Arrêté n°dos-2023/4046
portant retrait d'agrément de la sarl avenir
ambulances
(94440 villecresnes)

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2023/4046

Portant retrait d'agrément de la SARL AVENIR AMBULANCES

(94440 Villecresnes)

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 21 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 09 août 2021 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté n° DS-2023/007 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 14 avril 2023, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté préfectoral N° 2010-22 en date du 25 mars 2010 portant agrément sous le n°94.10.101 de la SARL AVENIR AMBULANCES sise 4, avenue de Melun à Villeneuve Saint-Georges (94190) ayant pour gérante Madame Halima BEN SALAH ;
- VU** l'arrêté n° 2014-DT 94-62 du Directeur général de L'Agence régionale de santé Ile de France en date du 30 juin 2014 portant transfert des locaux de la SARL AVENIR AMBULANCES du 4, avenue de Melun à Villeneuve Saint-Georges (94190) au 1, avenue de Sévigné à Limeil-Brévannes (94450) ;
- VU** l'arrêté n° DOS-2021/1727 du Directeur général de L'Agence régionale de santé Ile de France en date du 26 avril 2021 portant transfert des locaux et changement de gérance de la SARL AVENIR AMBULANCES désormais sise 28, rue de la Station à Villecresnes (94410) dont le nouveau gérant est Monsieur Walid BEN SALAH ;

CONSIDERANT l'accord de transfert des autorisations de mise en service rattachées à deux véhicule de catégorie C type A immatriculés EF-516-KD et FK-533-QE à la société EMEURAUDE AMBULANCES sise 28, rue de la Station à Villecresnes (94410), dont la gérante est Madame Halima GHARBI épouse BEN SALAH, délivré par les services de l'ARS d'Ile de France le 26 avril 2021 ;

CONSIDERANT par conséquent que l'agrément de la SARL AVENIR AMBULANCES est désormais sans objet ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'agrément de la SARL AVENIR AMBULANCES sise 28, rue de la Station à Villecresnes (94410) dont le gérant est Monsieur Walid BEN SALAH est retiré à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis. Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers. Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 14 novembre 2023

P/La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France
La Responsable du service régional
des transports sanitaires

Signé

Séverine TEISSEDRE

Mission nationale de contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

IDF-2023-11-15-00001

Arrêté modificatif du 15 novembre 2022 ADP
CRAMIF - portant modification de la
composition
du conseil d'administration de la Caisse
Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France ;

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du travail, du plein emploi et de
l'insertion

Ministère de la santé et de la prévention

Ministère des solidarités, de l'autonomie et
des personnes handicapées

Ministère délégué auprès du ministère de
l'économie, des finances et de la
souveraineté industrielle et numérique,
chargé des comptes publics

**Arrêté modificatif du 15 novembre 2022 – ADP CRAMIF - portant modification de la composition
du conseil d'administration de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France ;**

**Le Ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion, le Ministre de la santé et de la prévention,
le Ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées et le Ministre délégué auprès
du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des
comptes publics ;**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 215-2, L. 215-3, L. 612-4, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle,

Vu l'arrêté du 25 février 2022 – ADP CRAMIF - portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté modificatif du 2 mars 2022 – ADP CRAMIF - portant modification de la composition des membres du conseil d'administration de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté modificatif du 23 mars 2022 – ADP CRAMIF - portant modification de la composition des membres du conseil d'administration de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté modificatif du 16 septembre 2022 – ADP CRAMIF - portant modification de la composition des membres du conseil d'administration de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France ;

Vu la proposition de candidature émanant, au titre des Représentants des employeurs, du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) ;

Vu l'arrêté du 1er septembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Théophile TOSSAVI, adjoint chef de l'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Arrêtent :

Article 1^{er}

Est nommé membre du conseil d'administration de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France :

1° En tant que Représentant des employeurs:
Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF):

Suppléant :

M. MEAUZÉ (Nicolas) en lieu et place de Mme GUERIN (Claire)

Article 2

L'adjoint chef de l'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait le 15 novembre 2023

Le Ministre du travail, du plein emploi
et de l'insertion,
Pour le ministre et par délégation

Signé

Théophile TOSSAVI

Le Ministre de la santé et de la prévention,
Pour le ministre et par délégation

Signé

Théophile TOSSAVI

Le Ministre des solidarités, de l'autonomie
et des personnes handicapées,
Pour le ministre et par délégation

Signé

Théophile TOSSAVI

Le ministre délégué auprès du ministre de
l'économie, des finances et de la souveraineté
industrielle et numérique, chargé des comptes
publics,
Pour le ministre et par délégation

Signé

Théophile TOSSAVI

Rectorat de l'académie de Versailles

IDF-2023-11-15-00010

Arrêté nomination de la directrice du gip fcip



ARRÊTÉ

Nomination de la directrice du GIP FCIP

XX

Le Recteur de l'académie de Versailles,

Le recteur de l'académie de Versailles, président du groupement d'intérêt public formation continue et insertion professionnelle (GIP FCIP) de l'académie de Versailles,

- VU** les articles 98 à 122 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, créant un statut commun des groupements d'intérêt public ;
- VU** la loi du 5 septembre 2018, pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;
- VU** le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux gouvernements d'intérêt public ;
- VU** le décret 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public ;
- VU** la circulaire MENE1311170C parue au BO n°20 du 16 mai 2013 relative à l'organisation et fonctionnement des GIP FCIP
- VU** la convention constitutive modifiée du GIP FCIP de l'académie de Versailles, approuvée par le Préfet de la région Ile-de-France, Préfet de Paris, le 30 octobre 2013 ;
- VU** le règlement intérieur du GIP FCIP.

ARRETE

ARTICLE 1

A compter du 1er novembre 2023, Madame Samar ACHKAR, directrice adjointe du GIP FCIP, est nommée directrice du GIP FCIP par intérim.

ARTICLE 2

La directrice par intérim du GIP FCIP assure le fonctionnement du groupement sous l'autorité du conseil d'administration et selon les conditions fixées par l'article 21 de la convention constitutive.

Fait le 15 novembre 2023.

Le Recteur

Signé

Etienne CHAMPION